

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2018

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 24 avril 2018 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 13 avril 2018.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Ghislain SERIEYS.

Étaient représentés :

Monsieur Roland MAFFRE par Monsieur Clément ROUET
Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP, elle suivait par ailleurs la réunion en audio conférence.

Était absent :

Monsieur Gilbert DELPUECH

Secrétaire de séance : Ghislain SERIEYS

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Location des logements CARRIER
- Travaux de voirie

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 mars 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire indique qu'une ligne de trésorerie de 100 000 € est nécessaire afin de permettre à la Commune de fonctionner, notamment en raison des travaux engagés sur les logements CARRIER.

Les subventions afférentes à ces travaux sont en effet en attente de versement.

Les conditions proposées sont les suivantes :

Durée : 12 mois

Taux variable : 0,95% (marge comprise)

Frais de dossier : 0,20%

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur cette ligne de trésorerie aux conditions proposées.

III. TRAVAUX EAUX PLUVIALES CANCES

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider les travaux de traversée de route chiffrés à 336,00 € HT au terme du devis de l'entreprise MAFFRE suite à l'affaissement d'une canalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis proposé par l'entreprise Laurent MAFFRE.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2018

IV. APPEL A PROJET FONDATION DU PATRIMOINE : RENOVATION DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de son dossier de candidature lié à la Mission BERN la Commune devra avoir déposé ces éléments au plus tard le 30 juin 2018.

Si l'École Supérieure d'Architecture de Paris ne donne pas suite à notre demande de mise en œuvre d'un projet pédagogique, il faudra faire appel à des architectes locaux.

Catherine JAMMES relance l'ESAP.

A défaut de réponse positive, le Conseil autorise Monsieur le Maire à contacter des architectes locaux.

21H00 Arrivée de Philippe CASTANIER

V. BUDGET : DUREES AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil d'une part d'amortir les dépenses d'investissement en AEP sur une durée de 40 ans, et d'autre part d'amortir les dépenses d'investissement en assainissement collectif sur 60 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur ces propositions.

VI. LOCATION LOGEMENTS CARRIER

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu deux demandes de location concernant les logements CARRIER.

Monsieur Antony LACOMBE, agent communal, souhaite louer le logement T3 ;

Madame Céline VIGNES le logement T4.

Les deux logements seront disponibles à partir du 1^{er} août 2018.

Monsieur le Maire invite le Conseil à valider ces deux candidatures.

Par ailleurs Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le montant mensuel du loyer pour chacun des logements de la façon suivante :

-Logement T3 : 347,25 €

-Logement T4 : 471,25 €

Monsieur le Maire indique que les deux candidats remplissent les conditions financières requises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'une part donne son accord sur les deux candidatures et d'autre part sur le montant des loyers proposés.

VII. TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs aux trois devis concernant les travaux sur les voies communales situées hors agglomération.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2018

- EUROVIA : 85 099,50 €
- CAUMONT : 92 870,00 €
- EATP : 91 115,00 €

Un échange s'en suit sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise EUROVIA.

S'agissant des travaux d'enfouissement qui devaient être réalisés par l'entreprise CHAVINIER au niveau de la rue des Écoles, Monsieur le Maire indique qu'ils ne pourront pas être réalisés avant le mois de novembre 2018, car certains propriétaires riverains n'ont pas répondu aux demandes de convention dans les délais requis.

Le Conseil déplore cette situation qui va occasionner du retard dans la gestion de ce chantier.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- Achat aspirateur nouvelle école :

Monsieur le Maire propose l'achat d'un aspirateur pour la nouvelle école soit 269,00 €.

Le modèle choisi est identique à celui de l'ancienne école pour plus de commodité concernant les consommables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour cet achat.

- Appel à Projet du Conseil Départemental concernant la dynamisation et la revitalisation des centres bourgs :

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les projets sont financés à concurrence de 30% dans la limite d'un plafond de dépenses de 15 000 €.

L'appel à projet sous-tend un projet de développement économique dans le cadre de l'attractivité du département.

En tout état de cause, les fonds attribués seraient insuffisants pour mener à bien le projet cœur de village de la Commune.

La Commune devra se prononcer avant le 15 septembre 2018.

- Recours au Cabinet TEYSSOU : réalisation terrasse sur le T3 (logement CARRIER)

Monsieur le Maire propose de faire appel au Cabinet TEYSSOU pour faire chiffrer une proposition de terrasse concernant le logement T3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour ce chiffrage sur une configuration minimale.

- Nuisances sonores :

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu plusieurs plaintes orales de riverains concernant des aboiements répétés et continus des chiens de Monsieur SOULIER au lieu-dit La Vizade.

Après échange avec le propriétaire du terrain et des chiens, un courrier sera transmis afin de rappeler la réglementation en matière de bruit.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2018

- Reprise malfaçons portails cimetières :

La garantie attachée aux travaux étant une garantie biennale, et les travaux ayant été réalisés courant 2016, il devient urgent d'être fixé de façon formelle sur la date à laquelle les peintures seront refaites.

Le dernier courrier de l'artisan remonte au 23 octobre 2017 et depuis nous n'avons plus de nouvelle de sa part.

Contact sera repris avec l'artisan en charge des travaux afin d'assurer une résolution de ce contentieux d'ici l'automne.

- Chauffage église :

Lors de la messe de Pâques, alors que 4 baptêmes étaient célébrés en l'église de LADINHAC, la démonstration a été faite du défaut de fonctionnement du dispositif installé.

Un courrier officiel mettant en cause l'installation réalisée sera transmis à l'entreprise ayant réalisé les travaux.

- Police de l'environnement :

Il est rappelé que les dépôts sauvages de déchets sont interdits sur le territoire de la Commune. Les dommages environnementaux sont accrus dès lors qu'il y a risque de pollution des eaux. Pour mémoire, tableau.

Infraction	Textes prescriptifs	Textes fixant les sanctions pénales	Peines encourues
Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise	L.541-3 et L. 541-2 du Code de l'environnement	L.541-46 du Code de l'environnement	2 ans de prison et/ou 75 000 € d'amende
Abandon ou dépôt de déchets par un particulier	R.632-1 du Code pénal repris par R.541-76 du Code de l'environnement	R.632-1 du Code pénal repris par R.541-76 du Code de l'environnement	Contravention de 2 ^{ème} classe
Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule	R.635-8 du Code pénal repris par R.541-77 du Code de l'environnement	R.635-8 du Code Pénal repris par R.541-77 du Code de l'environnement	Contravention de 5 ^{ème} classe

- Calendrier :

-29 avril 2018 : journée véhicules d'époque à LADINHAC

- 8 mai 2018 : cérémonie au monument aux morts : Philippe CASTANIER suppléera Monsieur le Maire, absent ce jour-là.

- 17 mai 2018 : Rendez-vous LOGISENS

- 29 mai 2018 : Prochain conseil Municipal

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Monsieur Ghislain SERIEYS, secrétaire de séance.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2018